

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Grand Est

- vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée et complétée par les textes subséquents,

réuni à **Metz, le 26 septembre 2025**, sous la Présidence de Madame Catherine HANSSEN, Présidente du Conseil régional de l'Ordre, en présence de Monsieur Laurent GARNIER, Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'Ordre ; le quorum étant atteint,

- **étaient présents** : Monsieur Eric ALLOMBERT – Monsieur Jean-Christophe AUBERT – Monsieur JérémY BAG – Monsieur Christian BERTHOLD – Monsieur Grégoire COLLOT – Monsieur Bertrand CROISEY – Madame Nathalie DAGONET – Monsieur Rui DIAS – Madame Lise DUCLAP – Monsieur Oussama FAGROUD – Monsieur Frédéric FOUAN – Madame Anne GARDIN-FEARN – Monsieur David GREDER – Madame Catherine HANSSEN – Monsieur Yvan JEANNERET – Monsieur Alexandre KRYLOFF – Madame Eliane LEVEQUE-GRIFFANTI – Monsieur Christophe LORIN – Madame Virginie MAYET – Monsieur JérémY MOSSER – Monsieur Christophe PETITJEAN – Monsieur Franck PIQUARD – Madame Marion RUHLMANN – Madame Tatiana SCHMITZ – Monsieur Frédéric STUTZMANN
- **étaient également présents** : Madame Anne-Priscille PATOUT, Secrétaire Générale, et Monsieur Médéric HAEMMERLIN, Secrétaire Général adjoint,

Après avoir pris connaissance

- de la demande en date du **10 septembre 2025** par laquelle la société dénommée **AB CONSEILS, SASU** au capital social de **1000 euros**, sise à **KANFEN (57330), 2 RUE DE LA REPUBLIQUE**, a sollicité son inscription au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables en qualité de **Société d'Expertise Comptable**,
- du dossier de la société et du rapport de la Commission du Tableau du **15 septembre 2025**,

Après en avoir délibéré

- considérant que les statuts de la société sont conformes aux textes en vigueur,
- considérant que la fonction de **Présidente** est remplie par **Madame Audrey BALLAND**, Expert-Comptable,
- considérant qu'il n'y a pas d'objection de la part de Monsieur le Commissaire du Gouvernement,

Par ces motifs

- en la forme, reçoit la demande de la société dénommée **AB CONSEILS**,
- au fond, décide que la société dénommée **AB CONSEILS** sera inscrite au Tableau de l'Ordre en qualité de **Société d'Expertise Comptable**, avec effet au 26 septembre 2025,
- et dit que la présente décision sera notifiée à la société dénommée **AB CONSEILS** dans le délai de dix jours francs.

Fait et délibéré à Strasbourg, le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq.



Catherine HANSSEN
Présidente

➤ **Siège social**

11 avenue de la Forêt-Noire - CS 40033
67084 Strasbourg Cedex - Tél. 03 88 45 60 25
strasbourg@oecgrandest.fr

➤ **Nancy**

46 Cours Léopold - BP 80379
54007 Nancy Cedex - Tél. 03 83 39 20 00
nancy@oecgrandest.fr

➤ **Reims**

1 bis rue Maurice Hollande - Bâtiment B
51100 Reims - Tél. 03 26 85 18 78
reims@oecgrandest.fr